

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Promotion économique 2020-2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Promotion économique 2020-2023, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Politique structurelle	1

Abréviations

KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
NRP	Neue Regionalpolitik
Innotour	Innovationsprogramm für den Tourismus

PME	petites et moyennes entreprises
NPR	Nouvelle politique régionale
Innotour	Programme d'encouragement de l'innovation pour le tourisme

Chronique générale

Economie

Politique économique

Politique structurelle

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.02.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a approuvé le message sur la **promotion économique 2020–2023**. En continuité du message sur la promotion économique 2016–2019, le Conseil fédéral demande une enveloppe de 373,1 millions de francs (374,2 millions de francs sur la période 2016–2019). Il a défini des axes prioritaires afin de renforcer l'attrait de la place économique helvétique. Tout d'abord, le Conseil fédéral souhaite renforcer sa politique en faveur des PME, avec notamment le renforcement de la cyberadministration afin de réduire les entraves administratives. Ensuite, il mise sur la promotion du tourisme avec un encouragement de la numérisation et de l'innovation, notamment par l'intermédiaire d'Innotour, ainsi qu'une aide financière de 220,5 millions de francs. Puis, le Conseil fédéral souhaite également renforcer la nouvelle politique régionale (NPR). Finalement, un montant de 90,5 millions de francs est prévu pour l'amélioration des conditions d'implantation d'entreprises étrangères en Suisse, ainsi que la promotion des exportations.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le message sur la **promotion économique 2020–2023** est passé à la chambre du peuple. Les parlementaires ont considéré qu'il s'inscrivait dans la continuité du message sur la promotion économique 2016–2019, et qu'il répondait aux nouveaux challenges de l'économie helvétique. Premièrement, le crédit de 21,7 millions pour la cyberadministration a été adopté à l'unanimité. Ce crédit poursuit les efforts consentis avec la création d'un guichet unique numérisé pour les PME. Deuxièmement, par 103 voix contre 79 et 2 abstentions, le Conseil national a décidé d'augmenter à 30 millions le crédit alloué à Innotour pour la promotion du tourisme. Selon les parlementaires du PLR, du PDC et d'une majorité de l'UDC (41 voix), cette rallonge est nécessaire dans un secteur en pleine mutation. Troisièmement, le Conseil national a accordé un crédit de 220,5 millions à Suisse Tourisme. Le PDC, le PBD et une minorité UDC (26 voix) ont plaidé en vain pour une hausse de ce crédit. La proposition de hausse a été rejetée par 108 voix contre 69. Quatrièmement, le Conseil national a validé à l'unanimité le crédit de promotion pour les exportations. Finalement, le crédit de 17,6 millions de francs pour la promotion de la place économique a également adopté à l'unanimité. Le message sur la promotion économique, légèrement remanié par le Conseil national, passe à la chambre des cantons.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des États s'est penché, à son tour, sur le message sur la **promotion économique 2020–2023**. Tout d'abord, il a suivi à l'unanimité le Conseil fédéral et le Conseil national en validant un crédit de CHF 21,7 millions pour la cyberadministration, avec la création d'un guichet unique numérisé pour les PME, et de CHF 17,6 millions pour la promotion de la place économique helvétique. Ensuite, la chambre des cantons a adopté par 33 voix contre 13 la hausse de CHF 22,8 à 30 millions pour Innotour, proposée par la chambre du peuple. Finalement, les sénateurs et sénatrices se sont distinguées en rallongeant le crédit pour la promotion du tourisme et pour la promotion des exportations. Par 33 voix contre 9, les sénateurs et sénatrices ont augmenté l'enveloppe pour le tourisme de CHF 220,5 à 230 millions de francs. Les sénateurs et sénatrices des cantons touristiques, comme le Valais, Berne, ou les Grisons ont insisté sur la place prépondérante du tourisme dans l'économie helvétique. Puis, par 33 voix contre 8, ils ont rallongé l'enveloppe pour les exportations de CHF 90,5 à 94 millions de francs. Au final, le Conseil des États, à la suite des premières modifications du Conseil national, propose un crédit de CHF 393,3 au lieu des 373,1 millions initialement prévus pour la promotion économique par le Conseil fédéral.³

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 19.09.2019

GUILLAUME ZUMOFEN

Le message sur la **promotion économique 2020-2023** est retourné à la chambre du peuple. D'un côté, les parlementaires ont adopté tacitement la hausse de CHF 9,5 millions pour la promotion du tourisme, proposée par le Conseil des États. D'un autre côté, ils ont refusé la hausse de l'enveloppe pour la promotion des exportations. Cette hausse, proposée par le Conseil des États et soutenue par les parlementaires PDC n'a pas eu d'écho au sein de la chambre du peuple. Elle a été balayée par 144 voix contre 44. Seules 4 voix PLR, 6 UDC et 6 PBD ont rejoint les voix du PDC. L'objet est donc retourné à la chambre des cantons pour éliminer l'ultime divergence. Les sénateurs et sénatrices se sont ainsi rallié-e-s à la proposition du Conseil national. Par conséquent, l'enveloppe pour la promotion économique s'élève finalement à 389,8 millions de francs.⁴

1) FF, 2019, pp.2333; FF, 2019, pp.2421; FF, 2019, pp.2423; FF, 2019, pp.2425; FF, 2019, pp.2427

2) BO CN, 2019, pp. 958 s.; Communiqué de presse CDF-CN du 03.04.2019; Communiqué de presse CER-CN du 16.04.2019; Communiqué de presse CER-CN du 17.05.2019

3) BO CN, 2019, pp.643 s.; Communiqué de presse CER-CE du 30.08.2019

4) BO CE, 2019, pp.818 s.; BO CN, 2019, pp.1630 s.